



**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DE LA COMMISSION  
D'ORGANISATION DES  
COMPETITIONS  
Du 02 Octobre 2019  
CR N° 6**

**Présent (es) :** Mesdames CORMERAIS Martine - MEKSZ Aniko - PUDELKO Françoise - VANEY Nolwenn  
Messieurs BOTTONI Pierre – GILBERT Cédric

**Excusé(es) :** Monsieur SAIDI NEDJAD Hamid

**Invité(es) :** Mesdames FERRER Ghislaine - TORTORA Sandrine

### COURRIERS AUX CLUBS

**INFOS :** Le Comité 94 recherche un service civique pour la saison 2019/2020. Si vous êtes intéressés, merci d'envoyer vos candidatures au secrétariat par mail : [5894000@ffhandball.net](mailto:5894000@ffhandball.net)  
Début du service le 1<sup>er</sup> novembre.

**MAROLLES :** Merci de vous reporter au règlement particulier de la Commission Sportive (pages 66 Art 1 et page 67 Art 4)

**NOGENT :** Votre joueur HACOT Arthur est autorisé à jouer dans la catégorie +16 ans masculins.

**HAY-LES-ROSES :** Votre joueuse LE MOUNIER Charlotte est autorisée à jouer dans la catégorie +16 ans féminins.

**CHENNEVIERES :** Vos joueuses ALCINE Souanette et THYREAUULT Louanne sont autorisées à jouer dans la catégorie +16 ans féminins.

**FONTENAY :** Vos joueurs PAULY Lucas, SEBAI Heddy, PUIG Jules et PERNOT Nils sont autorisés à jouer dans la catégorie +16 ans masculins.

**FONTENAY :** Votre joueuse VERNOT Mila est autorisée à jouer dans la catégorie +16 ans féminins.

**LE PERREUX :** Votre joueur PADILHA DE AZEVEDO-LEBOU Thiago est autorisé à jouer dans la catégorie -18 ans masculins.

**CRETEIL :** La COC a pris note de l'engagement d'une 4<sup>ème</sup> équipe -18 ans masculine. Elle intégrera le 3<sup>ème</sup> délayage.

### CHAMPIONNATS MASCULINS

#### **PLUS DE 16 ANS**

#### **1<sup>ère</sup> DIVISION TERRITORIALE :**

#### **Poule A :**

#### **Rencontre Marolles HB 2 / Stade Français 2 du 12-13/10/2019 :**

La COC donne son accord pour l'inversion, la rencontre aura lieu le samedi 12 octobre 2019 à 18h30 au Stade Suchet à Paris. Le nécessaire sera fait dans gest'hand.

## 2<sup>ème</sup> DIVISION TERRITORIALE :

### Poule A :

#### Rencontre Paris UC 1D / HBC Cachan du 05-06/10/2019 :

La COC donne son accord pour l'inversion, la rencontre aura lieu le samedi 5 octobre 2019 à 20h00 au Gymnase Victor Hugo à Cachan. Le nécessaire sera fait dans gest'hand.

### Poule B :

#### Rencontre CS Valenton / AS St Mandé HB 3 du 05-06/10/2019 :

La COC donne son accord pour le changement de jour et d'heure, la rencontre aura lieu le samedi 5 octobre 2019 à 20h45 au Gymnase Gérard Roussel à Valenton. Le nécessaire sera fait dans gest'hand.

#### Rencontre Réveil de Nogent HB 3 / CS Valenton du 12-13/10/2019 :

La COC donne son accord pour le changement de jour et d'heure, la rencontre aura lieu le samedi 12 octobre 2019 à 18h30 au Stadium Maudry à Nogent. Le nécessaire sera fait dans gest'hand.

#### Rencontre Paris Sport Club 1D / CA l'Hay-les-Roses HB 2 du 12-13/10/2019 :

La COC donne son accord pour le changement de lieu et d'heure, la rencontre aura lieu le samedi 12 octobre 2019 à 20h00 au Gymnase Maryse Hilsz à Nogent. Le nécessaire sera fait dans gest'hand.

## 3<sup>ème</sup> DIVISION TERRITORIALE :

#### Rencontre HBC Cachan 2 / Paris SG HB 1D du 05-06/10/2019 :

La COC donne son accord pour le changement d'heure, la rencontre aura lieu le dimanche 6 octobre 2019 à 14h00 au Gymnase Victor Hugo à Cachan. Le nécessaire sera fait dans gest'hand.

### **MOINS DE 18 ANS**

**Poule E :** le délayage initialement prévu le dimanche 6 octobre 2019 à 9h00 est déplacé au samedi 5 octobre 2019 à 14h00, la salle de Maisons-Alfort étant indisponible le dimanche. Le nécessaire sera fait dans Gest'hand.

### **MOINS DE 15 ANS**

Vous trouverez en annexe les poules du 2<sup>ème</sup> délayage du week-end du 12-13 octobre 2019

Durée des rencontres :

**Poule de 3 : 2 x 15 minutes – 5 minutes de pause – exclusion 1 minute**

**Poule de 4 : 2 x 10 minutes – 5 minutes de pause – exclusion 1 minute**

## **CHAMPIONNATS FEMININS**

### **MOINS DE 15 ANS**

Vous trouverez en annexe la 1<sup>ère</sup> phase du championnat. (3 poule de 5 équipes en matches secs)

#### **Début de la phase : le week-end du 12-13 octobre 2019**

Merci aux clubs recevant de saisir rapidement leurs conclusions.

A l'issue de cette 1<sup>ère</sup> phase, il sera établi 2 poules de championnat, une poule excellence et une poule honneur en matches Aller et Retour.



## COMMISSION « JEUNES »

MPL4/2019

Valenton, le 2 Octobre 2019

Présents : Michèle PETIT LETURGEZ, Christiane WEIMAN Anthony LUCCHESI et Pierre WEIMAN

En communication téléphonique : Jean RIGOLLET

### TOUS LES CLUBS

#### Moins de 11 Filles

- La commission « Jeunes » se rallie à l'avis du plus grand nombre : celui d'un championnat spécifique. Le calendrier se trouve en pièce jointe.

#### Moins de 13ans Filles

- Week-end des 5 et 6 Octobre : suite au désengagement de Villejuif, Villiers 2 prend sa place en **Poule C**. Villiers pouvez-vous recevoir Ivry ?

#### Moins de 11 garçons

- Sept clubs recevant n'ont pas transmis les niveaux des équipes, rendant aléatoire la confection du prochain délayage pour 17 équipes. Nous les remercions.....Vous trouverez cependant ce calendrier en pièce jointe.
- MAISONS ALFORT : Vous avez fait jouer Artur JACCOULET qui n'était que finalisé, ce qui est interdit **2<sup>ème</sup> Rappel** : ne peuvent jouer que les joueurs **QUALIFIES** avec une tolérance pour les **VALIDES** mais les **FINALISES** ne sont pas autorisés à participer aux délayages.
- La commission remercie le club de SUCY pour sa proposition de 2 salles, elle n'en a retenue qu'une du fait que vous avez une seule équipe engagée dans ce championnat.

#### Moins de 13ans Garçons

##### **Modifications d'horaires**

- Le délayage de St Mandé débutera à **10h** au lieu de 9h30 le dimanche 6 octobre
- Le délayage de Bonneuil aura lieu le dimanche 6 Octobre à **10h** au lieu de 13h30.
- Le délayage de Choisy le Roi aura lieu le samedi 5 Octobre à **13h45** au lieu de 13h00.
- Le délayage du Kremlin Bicêtre est avancé à **13h30** au lieu de 14h le dimanche 6 octobre.

Les modifications sont faites dans Gest'hand.

## RAPPEL POUR LES TOURNOIS

Toutes les équipes doivent être présentes dès le début du tournoi. Les responsables d'équipes doivent à la fin de chaque tournoi se concerter pour mettre le niveau de leur équipe.

Pour tous les tournois de délayages, vous utilisez la FDME (sauf cas exceptionnel) et les clubs organisateurs doivent **impérativement** nous adresser par courriels le niveau des équipes afin de nous permettre d'établir au mieux les délayages suivants. Merci.

Les niveaux se répartissent de 1 à 8 –1 étant le plus haut et 8 le plus faible

**Ne pas confondre le niveau des équipes (indiqué par les clubs et les poules données par le Comité).**

Tailles de ballons      Moins de 11ans : 0  
Moins de 13ans : 1

Durée des tournois : à 4 équipes : 2x7 minutes  
à 3 équipes : 2x10 minutes

**A NOTER : Tous les joueurs ou joueuses figurant sur les feuilles de rencontres doivent être licenciés ou en licences validées.**

## RAPPEL Plateaux Moins de 9

La commission Technique souhaitant réunir, avant le premier plateau, tous les entraîneurs concernés le **samedi 12 octobre 2019 à 10h au Comité (ce compte rendu tient lieu de convocation)**, afin de vous présenter l'organisation des ateliers de travail de ces plateaux. Le premier plateau ne peut que suivre cette réunion. La date retenue pour celui-ci est celle des 9-10 novembre 2019.

### Tournois Mini Hand

17 Novembre	Maisons Alfort
2 Février	Fontenay
17 Mai	Chevilly

Nous nous permettons de vous rappeler que vous devez nous adresser un Compte rendu après vos tournois. Merci aux clubs qui ne l'ont pas fait de nous les envoyer au plus vite.

**Pour la Commission**  
**Michèle PETIT-LETURGEZ**

**La Présidente de la COC 94**  
**Martine CORMERAIS**



Les membres de la COC 94 présents et concernés par une quelconque décision sur le présent compte rendu **n'ont pas pris part aux débats.**

**Voie de recours :** Conformément aux dispositions contenues dans l'article 6 de la section 2 du titre 1 du règlement d'Examen des Réclamations et Litiges de la F.F.H.B., cette décision est susceptible d'être contestée auprès du Président de la Commission de Réclamations et Litiges du Comité 94, dans un délai de sept jours suivant la notification de la décision, par lettre recommandée avec accusé de réception et accompagné des droits de consignation prévus.